



Plans de sécurité applicables en cas de dangers naturels gravitationnels

Notice

Date de modification 15 mars 2025

Version 1.0

Éditeur Office des forêts et des dangers naturels, division Dangers naturels

Édition DEEE/OFDN

03/2025



1. Introduction

Un plan de sécurité est un document des Services responsables de la sécurité (Rséc) qui analyse les risques de scénarios précis et fixe les mesures d'intervention nécessaires pour atteindre un objectif de protection préalablement défini. Contrairement aux plans d'urgence, les plans de sécurité se réfèrent le plus souvent à une source de danger précise et définissent les procédures et mesures à suivre de manière détaillée. Souvent, les plans de sécurité sont aussi établis pour des cas de danger imminent ou des missions de travail dans des zones de danger.

2. Contenu

Les plans de sécurité permettent de mettre les connaissances acquises sur certaines zones dangereuses ou sur une région à la disposition des responsables de la sécurité, de structurer les procédures et de faciliter les décisions. Ils doivent également viser à renforcer la préparation (*preparedness*) comme condition préalable à la réaction (*response*) grâce à l'anticipation et au suivi, en traitant les points suivants :

- Quels événements peuvent se produire, quels dangers et risques faut-il prendre en compte ?
- Comment minimiser les dommages et restaurer le plus rapidement possible un état souhaité ?
- Avant et pendant un événement, qui doit faire quoi, quand, comment et avec quels moyens ?

Les mesures indiquées dans les plans de sécurité doivent toujours être comprises en tant que décisions réservées. Le déclenchement de mesures concrètes à partir des décisions réservées est toujours laissé à l'appréciation des responsables, qui agissent en fonction de la situation. La situation peut exiger que certaines mesures soient exécutées bien que les conditions de déclenchement prévues à cet effet dans le plan de sécurité ne soient pas encore remplies ; mais il est également envisageable que les mesures ne soient pas (encore) exécutées bien que les conditions de déclenchement soient remplies. Il est primordial de documenter les évaluations et les décisions prises – en particulier lorsque les mesures prévues par le plan de sécurité ne sont pas appliquées conformément aux consignes de ce dernier.

3. Cas de danger imminents et latents

En rapport avec les dangers naturels, une situation est dite latente si un événement peut en principe survenir, mais qu'il n'existe actuellement aucun signe indiquant une forte probabilité d'occurrence dans un avenir proche. Un danger latent peut devenir imminent quand certaines constellations changent dans la zone de processus ou quand des influences externes (p. ex. fortes précipitations) laissent présager que des événements se produiront très probablement dans un avenir proche.

4. Nécessité d'agir

En cas de situation de danger latente touchant des zones d'habitation et des infrastructures de transport¹, les mesures de protection de la population se basent sur la valeur limite admissible pour le risque de décès individuel, qui est de 10^{-5} par an. Si, en revanche, un événement est clairement prévisible dans l'espace et dans le temps et qu'il a de fortes chances de se produire dans un avenir proche (heures, jours, quelques semaines), les calculs de risque n'ont généralement pas de sens et il existe une

¹ Les chemins de randonnée pédestre n'en font pas partie d'après l'article 31, alinéa 2 LC Fo.

obligation morale et éthique² de prendre des mesures appropriées pour protéger les personnes menacées, quelle que soit l'ampleur d'un risque calculé théoriquement³.

5. Liste de contrôle pour le contenu d'un plan de sécurité

La liste suivante récapitule les éléments qu'il faut examiner en priorité en vue de leur éventuelle intégration dans un plan de sécurité concernant les dangers naturels. Selon le cas concret, d'autres éléments s'ajoutent ou certains éléments mentionnés peuvent être laissés de côté.

1. Domaine d'application
 - 1.1 À quel périmètre le plan de sécurité se réfère-t-il ?
 - 1.2 À quels processus de danger s'applique-t-il ?
 - 1.3 Qui est le Service responsable de la sécurité et quelles sont ses tâches générales ?
 - 1.4 D'autres acteurs sont-ils impliqués ? Quelles sont leurs tâches générales ?
2. Analyse des dangers et des risques
 - 2.1 Quels scénarios⁴ (fréquence, intensité, zones d'impact, éventuellement type d'impact) sont envisageables ?
 - 2.2 Quel est le potentiel de dommages (biens à protéger exposés) ? Quelles conséquences sont attendues pour chaque scénario ?
 - 2.3 Quels objectifs de protection s'appliquent ou quel est l'état de sécurité visé (état visé) ?
 - 2.4 Quelles sont les mesures à prendre⁵ pour atteindre l'état visé ?
3. Organisation
 - 3.1 Quelle est l'organisation en cas d'urgence ? Comment et entre quels acteurs les tâches concrètes sont-elles réparties ?
 - 3.2 Comment les interfaces (au sein des Rséc, avec d'autres acteurs) sont-elles réglementées ? Comment les suppléances sont-elles organisées ?
 - 3.3 Comment le flux d'informations et de données est-il réglementé ? Comment se présente le diagramme des processus ?
4. Degrés de gravité et zones de sécurité
 - 4.1 Comment sont définis les degrés de gravité / de danger ? Quel état déclenchent-ils ? Quand et par qui un niveau est-il levé ?
 - 4.2 Qui effectue l'évaluation de la situation ? Comment ? À quelle fréquence ? Avec quel résultat ? Comment ce résultat est-il consigné ? À qui est-il communiqué ? Par quel canal de communication ?
 - 4.3 Qui décide quel niveau de gravité ou de danger s'applique à un moment donné ?
 - 4.4 Quelles sont les zones de sécurité existantes ? Comment s'appellent-elles ? Quelle est leur signification ?
 - 4.5 Existe-t-il un dispositif d'alerte ? Qui déclenche les alertes ? Qu'entraînent-elles ?
5. Mesures
 - 5.1 Quelles mesures doivent être mises en œuvre pour atteindre l'objectif de protection visé ?
 - 5.2 Que déclenchent les différentes mesures ? À la suite de quoi peuvent-elles être levées ?
 - 5.3 Combien de temps de préparation faut-il pour déclencher les différentes mesures ?
 - 5.4 Combien de temps faut-il pour mettre en œuvre les différentes mesures ?
 - 5.5 Qui met en œuvre ces mesures ? Quels moyens sont nécessaires à cet effet ?

² Pour vérifier la conformité morale, l'heuristique peut être appliquée avec le test Bell-Book-Candle d'après Alberts et al. 2003 :

- Bell (cloche) : est-ce qu'une alarme se déclenche en moi lorsque j'envisage ou non une certaine action ?
- Book (livre, loi, prescriptions) : est-ce que le fait d'effectuer ou non une action enfreint une norme ou une réglementation dont j'ai connaissance ?
- Candle (bougie/lumière) : comment le fait d'effectuer ou non une action serait-il jugé par un public (critique) ?

³ Les calculs de risque n'ont généralement aucun sens dans de telles situations, car la probabilité d'occurrence est un facteur décisif très difficile à déterminer dans de tels cas.

⁴ Les scénarios servant le plus souvent à définir des degrés de gravité, ils doivent tenir compte de cet aspect.

⁵ Le plan de sécurité doit montrer dans quels domaines la responsabilité individuelle s'applique et dans quels domaines d'autres personnes ou collectivités assurent un niveau de sécurité approprié.

6. Communication

- 6.1 Comment se déroule la communication interne ? Qui se charge de quoi ? À qui s'adressent les informations ? Quelles informations sont transmises ? Par quel canal ? Quels sont les canaux d'alarme et de signalement ?
- 6.2 Comment se déroule la communication externe ? Qui se charge de quoi ?
- 6.3 Qui se fait informer à quel moment ?
- 6.4 Qui répond aux questions des médias ?

7. Annexes

- 7.1 Zones d'impact des différents scénarios
- 7.2 Zones de sécurité
- 7.3 Autres plans et cartes
- 7.4 Répertoire d'adresses